



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République fédérale de Yougoslavie

Question écrite n° 49977

Texte de la question

M. Guy Lengagne appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Yougoslavie. La nouvelle loi électorale, adoptée le 24 juillet dernier, instaure l'élection du président fédéral au suffrage universel direct, et réduit de manière considérable le poids de la République du Monténégro, qui constitue, avec la Serbie, la Fédération yougoslave. La République du Monténégro ne sera plus en effet représentée que proportionnellement à sa population qui ne compte aujourd'hui que 650 000 habitants contre plus de 7 millions pour la Serbie. Cette réforme constitutionnelle, logiquement rejetée par les dirigeants monténégrins, et qui les incite d'autant plus à réclamer l'indépendance, risque de raviver les tensions dans cette région. L'armée fédérale yougoslave a par ailleurs fait savoir qu'elle répondrait, par les armes, à toute tentative de référendum du Monténégro sur ce thème. Il lui demande donc quelle est la position du Gouvernement sur cette révision de la Constitution yougoslave.

Texte de la réponse

Les événements politiques récents en RFY - réforme de la constitution fédérale du 6 juillet, loi électorale du 24 juillet, élections du 24 septembre prochain - sont particulièrement préoccupants. Il est clair que l'un des objectifs de ces mesures est de réduire le poids du Monténégro au sein de la fédération yougoslave, et d'aller encore plus loin dans la constitution d'un Etat unitaire. L'Union européenne a clairement et fermement dénoncé cette manoeuvre de Milosevic. A l'occasion du conseil affaires générales du 10 juillet, les ministres des affaires étrangères des quinze, sous présidence française, ont « pris note avec une grande préoccupation de la révision de la constitution de la RFY ». Ils ont « renouvelé leur soutien aux autorités démocratiquement élues du Monténégro, en particulier au président Djukanovic en les invitant à ne pas céder aux provocations de Belgrade ». Cette question a été directement évoquée par le ministre des affaires étrangères avec le président du Monténégro, M. Djukanovic, invité en France le 23 juillet dernier. Le ministre a fait part de la solidarité de la France avec le Monténégro et de son appui aux autorités monténégrines. Il a rappelé à son interlocuteur que la France poursuivra cette politique pendant sa présidence de l'Union européenne, et restera en étroit contact avec les autorités du Monténégro. Le ministre des affaires étrangères a enfin invité le Président Djukanovic à continuer à faire preuve de retenue et à ne pas céder aux provocations de Belgrade.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49977

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4629

Réponse publiée le : 18 septembre 2000, page 5363